

## **Adèle Mballa Atangana ne fait pas encore l'objet d'une information judiciaire au Tribunal criminel spécial (TCS), apprend-on.**

Certains journaux en ligne ont annoncé Adèle Mballa Atangana, le mercredi 13 janvier 2021, au TCS pour la première comparution devant le juge dans le cadre de détournement présumé de plus de 465 millions de FCFA. Il n'en est rien, du moins, la journaliste et promotrice de l'entreprise Graceland, ne fait pas encore l'objet d'une information judiciaire dans cette juridiction spéciale chargée de la répression des crimes économiques au Cameroun.

Contactée par nos confrères de StopBlaBlaCam, la présentatrice du 20 h 30 sur le média d'Etat, la Crtv, affirme n'avoir pas été convoquée au TCS pour une quelconque affaire de détournement.

L'on apprend alors du site d'investigations que l'affaire dans laquelle le nom d'Adele Mballa est cité se trouve jusqu'ici dans « **la phase d'une l'enquête préliminaire** ». Une information d'ailleurs confirmée par Christophe Bobiokono, directeur de publication de Kalara, journal bien introduit dans les affaires juridico-judiciaires. « **Dans cette phase de la procédure, il s'agit généralement pour les officiers de police judiciaire en charge de l'enquête de rassembler les éléments de preuves à charge contre l'accusée. Au terme de leurs investigations, ils vont monter un procès-verbal de synthèse** », explique toujours à StopBlaBlaCam un avocat habitué des procédures au TCS. Ce n'est qu'après cette étape que le juge d'instruction peut ouvrir une information judiciaire et inculper ou non les personnes visées par cette affaire, ajoute-t-il.

### **Rappel des faits**

A la tête de l'entreprise Graceland Sarl, la journaliste a obtenu par appel d'offres, le 19 juillet 2016, un marché de 465 946 619 de FCFA pour les travaux d'entretien au stabilisant DON-CBR PLUS de certaines routes principales en terre dans trois départements (Nyong et Kelle, Nyong et So'o et Mefou et Akono), région du Centre.

L'on parle notamment des tronçons Mbalmayo-Akono (22,61 km), Ngoumou-Otelé (10,200 km), Otele-Eseka (71,500 km) pour un délai d'exécution de 12 mois. Sauf qu'une odeur de corruption et soupçons de détournements de fonds publics pèsent désormais sur Graceland Sarl qui n'aurait pas réalisé les travaux intégralement.

La présentatrice de la CRTV est accusée par Simon Pierre Ndjiki Mpeck, président de section

du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC) du Nyong et Kellé -Centre, d'avoir détourné le montant destiné aux travaux d'entretien routier non réalisés depuis 2017.

Ce cadre du parti présidentiel a même porté plainte contre Graceland Sarl et a saisi le 4 juillet 2018, le procureur général du Tribunal criminel spécial (TCS).

Adèle Mballa Atangana jusqu'à ce jour, et selon des sources bien renseignées, n'a pas encore déféré à une convocation au TCS.

---